

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

27 février 2009

Le Rectorat de l'Académie de Montpellier et la Caisse Régionale d'Assurance Maladie unissent leurs moyens pour l'enseignement de la santé et la sécurité au travail

Jean-Claude REUZEAU, Directeur de la CRAM L-R et Guy WAISS, Secrétaire général de l'Académie de Montpellier, signent la 5^{ème} convention régionale de partenariat pour la formation à la prévention des risques professionnels pour les élèves de l'enseignement professionnel et technique (CAP, BEP, Bac Pro, BTS).

le mercredi 4 mars 2009 à 16 heures 30
au Département Prévention/Tarifification de la CRAM
« Les Centuries 2 » - 101, place Pierre Duhem
34 000 Montpellier

Depuis 93, ce partenariat vise à poursuivre et amplifier l'intégration de la formation à la prévention afin de lutter contre les accidents du travail chez les jeunes. En effet, les apprentis et les nouveaux diplômés entrant dans la vie active sont **trois fois plus accidentés** que la moyenne des salariés.

Par cette convention, l'Académie de Montpellier s'engage à intégrer la dimension « Enseignement de la sécurité et de la santé au travail » dans son Plan Académique de Formation.

Le GIP « Formavie » (formation continue et insertion professionnelle) de l'Académie mettra en œuvre le volet ingénierie et formation des formateurs relais.

La CRAM L-R s'engage à participer à la formation des formateurs relais, et apporte un soutien financier, technique et documentaire aux équipes pédagogiques et aux établissements.

Contacts presse :

CRAM L-R : Bernard BOUDON, Ingénieur-Conseil Régional

☎ 04.67.12.95.61

RECTORAT : Laurence DUMAS, Attachée de presse

☎ 04.67.91.48.03